

Sous le Tapie
Laurent Mauduit
(Stock, Novembre 2008,
288 pages, 19 €)

Notes de lecture
(Jean-Paul Allétru,
Décembre 2008)

« Le secret des grandes fortunes sans cause apparente est un crime oublié, parce qu'il a été proprement fait ». Le monde, de ce point de vue, a-t-il tellement changé, depuis Balzac ?

Aujourd'hui encore, les millions valent, et les malins font fortune. « C'est la France que j'aime », déclare Nicolas Sarkozy, en octobre 2006, en décorant de la Légion d'Honneur l'un de ces malins, Stéphane Richard, pour le féliciter de s'être prodigieusement enrichi.

On trouvera incidemment dans « sous le Tapie » le parcours édifiant de ce personnage, symptomatique de notre époque qui autorise les passerelles entre affaires privés et intérêts publics, voire le mélange des genres.

Stéphane Richard passe en 1992 du cabinet du ministre de l'Industrie, Dominique Strauss-Kahn, à la Générale des eaux.

Il est promu en 1994, par Jean-Marie Messier (devenu dans l'intervalle directeur de la Générale des eaux), directeur général de la Compagnie immobilière Phenix (qui appartient au groupe Générale des eaux) ; puis en 1995, président de la compagnie générale d'immobilier et de services (CGIS, qui regroupe toutes les divisions immobilières du groupe Générale des eaux).

C'est à cette époque qu'il se lie d'amitié avec l'un des avocats d'affaires que Jean-Marie Messier a recruté discrètement pour finaliser l'acquisition du groupe George V –société de promotion immobilière détenue par Bernard Arnault (cet avocat d'affaires n'est autre que ... Nicolas Sarkozy !).

En 1999, Jean-Marie Messier décide d'accélérer la réorientation de son groupe, rebaptisé Vivendi, vers la communication, et pour financer une cascade d'acquisitions, de vendre son pôle immobilier (qu'il présente comme le secteur malade du groupe). Stéphane Richard flairer la bonne affaire. Il fait partie, avec son ami Alain Dinin, des 11 cadres de la CGIS qui, grâce à un LBO (*leverage buy out*, financement par l'emprunt), prennent le contrôle de 5% de la société, rebaptisée Nexity (Stéphane Richard en sera le premier PDG en 2000). La flambée immobilière va les rendre richissimes. Dès 2002, ils procèdent à un deuxième LBO, grâce auquel ils détiennent 19 % du capital ; puis un troisième LBO en 2003, avant une introduction en Bourse en 2004.

En 2003, Stéphane Richard a passé la main à Alain Dinin. En trois petites années, il a fait fortune, avec un pactole qu'il évalue lui-même à presque 35 millions d'euros (et pour Alain Dinin, le pactole est encore plus immense : en fin 2007, le PDG de Nexity est à la tête d'un patrimoine approchant les 85 millions d'euros).

La direction générale des impôts (DGI) s'intéresse tout de même à eux (ainsi qu'aux autres bénéficiaires des LBO), et, en 2006, leur notifie un redressement fiscal considérable, assorti

des majorations usuelles et d'une pénalité « de mauvaise foi » d'un montant de 5 %. La DGI découvre que Stéphane Richard et Alain Dinin ont logé dans des PEA (plans d'épargne en actions), bénéficiant d'une fiscalité très allégée, près de 900 000 € qui auraient dû être assimilés à des revenus, assujettis à une fiscalité beaucoup plus lourde. Stéphane Richard et Alain Dinin dépêchent leurs avocats pour trouver un terrain d'entente avec la DGI.

Et en 2007, le fisc finit par trouver un compromis avec les deux contribuables, dont l'un, Stéphane Richard, est devenu ... directeur de cabinet de la ministre des Finances, Christine Lagarde ! .. Stéphane Richard s'en tire donc en signant un chèque de 660 000 €, et en obtenant que les qualificatifs de « mauvaise foi » ou « d'abus de droits » soient retirés.

Mais aussi édifiante que soit son histoire, Stéphane Richard n'est qu'un personnage secondaire parmi bien d'autres dans « Sous le Tapie » (par exemple Bernard Arnault, André Guelfi, alias Dédé la Sardine, André Tarallo, Pierre Estoup, ...).

Le personnage central du livre est bien sûr **Bernard Tapie** : **comment celui-ci s'est-il vu attribuer la somme faramineuse de 390 millions d'euros, prélevés sur fonds publics, par un tribunal privé ?** 390 millions d'euros, de quoi faire vivre un smicard pendant 3 300 ans !

Laurent Mauduit, qui fut notamment chef du service économique de *Libération*, puis, au *Monde*, responsable de la politique économique et sociale française, rédacteur en chef du service entreprises, directeur adjoint de la rédaction, et enfin éditorialiste, et qui est l'un des fondateurs du journal en ligne *mediapart.fr*, le raconte par le détail, à l'issue d'une enquête approfondie.

www.mediapart.fr

Blog: www.mediapart.fr/club/blog/laurent-mauduit

Bref survol des faits (pour en savoir plus, le mieux est de se procurer l'ouvrage, qui se lit comme un roman feuilleton, avec ses rebondissements, et sa galerie de portraits).

En juillet 1990, Bernard Tapie annonce qu'il va prendre le contrôle d'**Adidas**, numéro un mondial des équipements et des chaussures de sport. L'annonce stupéfie tout le monde : il est connu comme président du club de football l'Olympique de Marseille, et aussi comme homme d'affaires, pour avoir repris, souvent avec le conseil de l'un de ses avocats et ami intime, Jean-Louis Borloo, des entreprises dont beaucoup sont en difficulté et qu'il se fait fort de redresser (La Vie claire, Look, Manufrance, Wonder, Terrillon, ...) ; son groupe est dans une situation financière très fragile, et Adidas est 15 fois plus grosse que lui. **D'où viendra l'argent ?**

Bernard Tapie va bénéficier de **deux invraisemblables coups de pouce** de la part du **pouvoir socialiste**, et de **Jean-Yves Haberer**, le PDG du Crédit Lyonnais.

Nous sommes dans les « années fric ». Bernard Tapie est souvent présenté par François Mitterrand et Pierre Bérégovoy comme un entrepreneur modèle et un symbole de la réussite individuelle. De son côté, le **Crédit Lyonnais** (à l'époque banque publique), tantôt sur consigne du pouvoir, tantôt sous l'impulsion personnelle de son PDG, Jean-Yves Haberer, est engagé dans une folle fuite en avant. Pierre Bérégovoy cite souvent ce banquier modèle, qui

soutient les entreprises et l'économie françaises. Bernard Tapie est l'un des « poulains » qu'accompagne le Crédit Lyonnais, ou plus précisément sa filiale, la SBDO.

La SBDO concocte donc un montage complexe, grâce auquel, *sans mettre un centime de sa poche* dans Adidas, Bernard Tapie en fait l'acquisition (à hauteur de 80 %), dès le mois d'août 1990. Il est convenu que Bernard Tapie devra rembourser 600 millions de francs en août 1991, et 1 milliard de francs en août 1992.

Un an plus tard, Bernard Tapie doit avouer qu'il est incapable d'honorer la première échéance. Un nouveau montage financier est établi par la SBDO, de nouveaux investisseurs font leur entrée dans le capital (parmi lesquelles Worms, filiale de l'UAP, dirigée à l'époque par Jean Peyrelevade), la part de Bernard Tapie recule à 55 %. Mais les comptes d'Adidas se détériorent.

Avril 1992. Bernard Tapie entre dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy, alors que sa position dans le monde des affaires est de plus en plus périlleuse. Il sait qu'il ne pourra pas honorer la seconde échéance de son emprunt. Il révèle donc en juillet qu'il se prépare à céder le groupe Adidas à l'Ecoissais Pentland, pour un montant qui valorise la firme à 2 milliards de francs. Mais Pentland, inquiet de la situation d'Adidas, renonce. A la fin de l'année 1992, Adidas se rapproche du dépôt de bilan.

La SBDO et les autres créanciers ont pris la précaution de se prémunir contre une défaillance de leur client : un nantissement sur les titres d'Adidas a été effectué. En clair, ils peuvent du jour au lendemain devenir propriétaires d'Adidas pour limiter les risques auxquels ils se sont exposés.

Mais (pour ne pas reconnaître que la politique qu'il a conduit est très aventureuse ? parce qu'il y a eu des interventions du pouvoir ? on l'ignore encore) **Jean-Yves Haberer ne demande pas à faire exécuter le nantissement.**

A la fin 1992, la catastrophe financière menace, et la SBDO pousse Bernard Tapie à vendre ses titres Adidas.

De son côté, Bernard Tapie, voit approcher les élections législatives de mars 1993, dont chacun pressent qu'elles infligeront à la gauche une défaite cinglante, et a donc de bonnes raisons de penser que pour lui, le mieux est de se délester de ses actions Adidas : il en arrête le principe, et il fait le 26 décembre son retour au sein du gouvernement.

En février 1993, la SBDO, filiale du Crédit Lyonnais, organise donc pour le compte de son client, Bernard Tapie, la vente de la société Adidas, à un groupe d'investisseurs. La cession se fait au prix de 2,085 milliards de francs, exactement comme le mandat de vente signé par Bernard Tapie le prévoyait.

On trouve de nouveaux investisseurs, dont trois groupes nationalisés (Le Lyonnais, les AGF, et l'UAP), qui à eux trois vont contrôler 42 % du capital d'Adidas. Bernard Tapie va ainsi vendre une fraction du capital d'Adidas à des groupes nationalisés en réalisant une très forte plus-value. La décision n'a pas pu être prise sans que Matignon et l'Elysée n'aient donné leur feu vert : ainsi donc, **le pouvoir socialiste autorise -à moins qu'il n'organise- le sauvetage du groupe Bernard Tapie, incapable de rembourser son emprunt.** C'est le vieux capitalisme français de connivence qui est ici à l'œuvre...

La gauche perd les élections. Balladur est nommé premier ministre. Jean Peyrelevade est nommé par Balladur pour succéder à Jean-Yves Haberer à la tête du Crédit Lyonnais.

L'industriel Robert-Louis Dreyfus, qui lors du tour de table de février, avait pris 15 % du capital d'Adidas (et une option d'achat sur les parts dans le capital des autres investisseurs), a pris le commandement opérationnel du groupe et commence à le redresser.

Bernard Tapie est soupçonné d'abus de biens sociaux au détriment de Testut, l'une des sociétés qu'il contrôle ; il est au coeur du scandale déclenché par l'affaire du match truqué OM-Valenciennes ; il est suspecté de fraude fiscale au sujet de son yacht Le Phocéa .

Le 7 décembre 1993, les députés votent la levée de son investiture parlementaire (malgré l'opposition des socialistes, au premier rang desquels Laurent Fabius).

Jean Peyrelevade, plutôt que de provoquer la liquidation du groupe Tapie, se résout, pour récupérer le maximum d'argent pour le Crédit Lyonnais, à signer, le **13 mars 1994**, avec Bernard Tapie un accord financier : la banque efface son passif, en contrepartie, Bernard Tapie apporte au Lyonnais l'ensemble de ses actifs (y compris les biens personnels des Tapie –le fameux hôtel de Cavoye, les meubles de grande valeur, les tableaux, ...). Dans cet accord, cependant, le Crédit Lyonnais exige que Bernard Tapie fournisse « au plus tard avant le 31 mars » une expertise de ses biens plus approfondie et sérieuse que celle qui lui a été fournie, (et qui chiffrait ces biens à 350 à 450 millions de francs).

Cette expertise ne sera jamais remise.

Le Crédit Lyonnais obtient de la justice, le 20 mai, une saisie conservatoire des biens de Bernard Tapie, qui doit avoir lieu le lendemain. Bernard Tapie organise de nuit un déménagement des meubles ! ...

Mais sur le plan politique, Bernard Tapie pavoise. Soutenu en sous-main par François Mitterrand (qui trouve ainsi un bon moyen de torpiller Michel Rocard), il réalise aux élections européennes le score inespéré de 12 % des voix, Michel Rocard, tête de liste du PS, ne faisant que 14,5 %...

Les élections passées (car le ministre du Budget, Nicolas Sarkozy avait ordonné à ses services que les litiges fiscaux du candidat des radicaux de gauche ne perturbent pas sa campagne...), une saisie effective a lieu, en **juillet**. Les meubles et les tableaux se révèlent valoir entre 26 et 50 millions de francs, soit beaucoup moins cher que ce qu'avait indiqué l'expertise fournie en mars... Certains tableaux sont des faux... Le Crédit Lyonnais dénonce donc le protocole du 13 mars, et le tribunal de grande instance de Paris, le **23 novembre**, déclare celui-ci caduc.

Curieusement, le **28 novembre**, le tribunal de commerce de Paris, présidé par Michel Rouger, ne prononce pas immédiatement la faillite, mais donne un délai de 6 mois. Curieusement ? La faillite entraînerait l'inéligibilité. Or Edouard Balladur et Nicolas Sarkozy voient tout l'intérêt d'un personnage comme Bernard Tapie, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2005. Nicolas Sarkozy le connaît depuis 1983, et son bras droit Brice Hortefeux en est devenu l'ami intime dans le courant des années 1980. Balladur redoute plus que tout une candidature Delors. Et si Tapie se présentait, pour affaiblir Delors au premier tour, et se désister en faveur de Balladur au second ?

Jacques Delors annonce le 11 décembre qu'il ne sera pas candidat.

Et le **14 décembre 1994** le tribunal de commerce de Paris prononce la mise en faillite personnelle de Bernard Tapie.

Mais **Bernard Tapie va contre attaquer.**

La situation d'Adidas, mieux géré, se redresse. En 1994, la France est sortie de la récession de 1993. Robert-Louis Dreyfus demande alors à acheter les parts des autres investisseurs. Et à un prix bien supérieur à celui consenti par Bernard Tapie début 1993 : 4,6 milliards de francs. En 1995, Adidas sera introduit en Bourse à un cours qui valorise le groupe à 11 milliards de francs.

Bernard Tapie va alors accuser la filiale du Crédit Lyonnais de l'avoir trompé, en février 1993. Non sur le montant de la vente d'Adidas, conforme à sa demande. Mais sur l'identité des repreneurs. Car parmi eux, figurent deux fonds situés l'un à Jersey, l'autre aux îles Vierges britanniques, et l'un au moins de ces fonds a été dans le passé utilisé par le Crédit Lyonnais comme une structure de portage dans le cadre d'une opération financière au profit de la Financière Pinault. Ces deux fonds ne sont-ils pas en fait les faux nez du Crédit Lyonnais ? Car le mandataire d'une vente ne peut organiser la vente pour le compte de son client tout en étant l'un des acquéreurs, à l'insu de ce même client. *« Nous ne sommes pas parvenus à nous forger une conviction » sur ce point, écrit Laurent Mauduit.*

En 1995, commence donc une interminable bataille judiciaire entre d'un côté Bernard Tapie et les liquidateurs judiciaires de son ex-groupe, et, de l'autre, le Crédit Lyonnais, puis, après la faillite de celui-ci, le CDR où sont cantonnés à partir de 1995 tous les actifs douteux de l'ex-banque publique.

En 2001, Bernard Tapie, qui redoute de ne jamais obtenir gain de cause devant la justice ordinaire, essaie de trouver une conciliation. Il en convainc, semble-t-il, Claude Bartelone et Laurent Fabius, mais Lionel Jospin met un coup d'arrêt.

En fin 2002, un projet de médiation refait surface, cette fois à l'initiative de Jean-Pierre Aubert, le patron du CDR. Brice Hortefeux intervient pour que Bernard Tapie soit reçu à Bercy, et il l'est. Mais le ministre des Finances de l'époque, Francis Mer choisit de laisser la justice suivre son cours .

En juin 2004, le ministère des Finances a changé de titulaire : c'est maintenant Nicolas Sarkozy. Son directeur de cabinet Claude Guéant convoque le patron du CDR, et lui explique qu'il faut absolument avancer vers une médiation avec Bernard Tapie. Jean-Pierre Aubert résiste. La discussion se poursuit jusqu'en septembre. Jean-Pierre Aubert, convoqué par Nicolas Sarkozy, lui explique que le CDR est juridiquement en position de force, que ce serait la pire des choses pour le CDR d'accepter un arbitrage.

Claude Guéant et François Pérol (ancien de la banque Rothschild), les jours suivants, insisteront et finiront par convaincre le CDR d'accepter une médiation ; celui-ci finit par accepter, à condition qu'il ne revienne pas un seul centime dans la poche de Bernard Tapie. A cette condition, le CDR pourra consentir une remise à zéro des comptes de la liquidation de Bernard Tapie. Un médiateur est donc choisi, Jean-François Burgelin, l'ancien procureur général près la cour d'appel de Paris (réputé aux ordres), qui s'adjoit un expert-comptable de

renom, René Ricol. Mais, à cause de la trop grande gourmandise de Bernard Tapie, la médiation s'enlise...

En 2005, Bernard Tapie ne désarme pas, et fait le siège de Thierry Breton, qui a succédé à Nicolas Sarkozy à Bercy, et avec lequel il a des relations très amicales. Le CDR demande l'agrément de Bercy pour intenter un recours devant la Cour de cassation : Thierry Breton refuse, et la procédure judiciaire reprend donc son cours.

Le 30 septembre 2005, la cour d'appel de Paris donne raison à Bernard Tapie, et condamne le CDR à lui verser 135 millions d'euros, soit 67 millions de dommages, plus les intérêts courants depuis la vente. L'une des raisons invoquées est que la banque n'a pas proposé à Bernard Tapie le prêt qu'elle a par la suite consenti à Robert-Louis Dreyfus. Cette sorte de « droit au prêt obligatoire » semble tellement farfelue que le CDR, à l'époque présidé par Jean-Pierre Aubert, introduit un recours devant la Cour de cassation.

Le 9 octobre 2006, la Cour de cassation, en assemblée plénière, casse l'arrêt de la cour d'appel.

Le CDR, et derrière lui l'Etat, a donc alors de très bonnes raisons d'attendre sereinement qu'une nouvelle cour d'appel déboute Bernard Tapie, au moins partiellement, de ses demandes.

Le 5 mai 2007, Nicolas Sarkozy est élu président de la République. Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, demande à Stéphane Richard, directeur de cabinet de la Ministre des Finances, de recevoir Bernard Tapie, qui demande un arbitrage. Le patron du CDR, qui n'est plus Jean-Pierre Aubert mais un haut fonctionnaire aux ordres, Jean-François Rocchi, est convoqué à Bercy. Et, malgré les oppositions de certains membres du CDR, la décision est prise de passer par un arbitrage.

Le 10 octobre 2007, le conseil du CDR et celui de l'organisme auquel il est adossé, l'EPFR, sont saisis du projet pour en délibérer. Le conseil d'administration de l'EFPR est composé de trois représentants de l'Etat, un représentant de l'Assemblée nationale (Charles de Courson) et un représentant du Sénat. Les trois administrateurs représentant l'Etat avaient reçu instruction de Christine Lagarde de se prononcer en faveur de la proposition. La décision est donc prise, malgré les plus grandes réserves exprimées par Charles de Courson (qui obtient cependant de faire préciser que les arbitres devront respecter le cadre juridique fixé par l'arrêt de la Cour de cassation). Au conseil du CDR, seul (contre 4) Patrick Peugeot vote contre la procédure de l'arbitrage.

Et pourtant, le recours à l'arbitrage est illégal. Comme le soulignera plus tard François Bayrou, « la procédure d'arbitrage est une procédure privée destinée au monde des affaires. Quand les intérêts de l'Etat et du contribuable sont en jeu, c'est un principe absolu du droit que l'arbitrage est interdit. »

Un tribunal arbitral est constitué. Travaillant tout au long du premier trimestre de 2008, il entend à deux reprises Bernard Tapie. Et **le 7 juillet 2008**, le tribunal arbitral rend sa sentence. 390 millions d'euros sont attribués à Bernard Tapie, soit 240 millions d'euros au titre de réparation, 45 millions d'euros au titre du préjudice moral et 105 millions au titre des intérêts. **Bernard Tapie est devenu l'un des Français les plus riches.**

Non pas un crime, à proprement parler, au sens où Balzac l'entendait. Mais à tout le moins un scandale. **Un scandale d'Etat.**

On pourra lire aussi, dans « Sous le Tapie », beaucoup d'autres informations passionnantes.

Sur la façon dont le pouvoir a « communiqué » sur la conclusion si longtemps attendue de l'affaire qui opposait Bernard Tapie et l'Etat (le 11 juillet, la veille du week-end de trois jours englobant le 14 juillet).

Sur la clause de confidentialité entourant ce jugement (alors que, normalement, la justice est rendue publiquement).

Sur les sommes rondellettes perçues par les arbitres (alors que la justice ordinaire est gratuite) ;

Sur l'identité de ces trois arbitres, et les éléments de leur biographie propres à éclairer le public.

Sur les auditions de la commission des finances sur cette affaire, en septembre 2008, et sur la surprenante absence de pugnacité de la part des socialistes...

Oui, cette affaire Tapie en dit long sur notre époque !